



Former des professionnels de l'information

L'Institut national des techniques de la documentation propose des parcours de formation qui répondent aux besoins croissants de la société du numérique en matière de gestion des flux d'informations, de documents et de connaissances.

Fort d'une expérience d'un demi-siècle dans le secteur de la documentation, l'INTD, c'est :

- une école professionnelle :**
 - des formations directement opérationnelles qui permettent une insertion immédiate dans un secteur d'activités,
 - des formations effectuées par des professionnels.
- un réseau :**
 - de partenaires : CNFPT (Centre national de la Fonction publique territoriale), IRTD /CCI - Rouen (Institut de la chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen), ADBS (Association des professionnels de l'information et de la documentation), EMI-CFD (Ecole des métiers de l'Information)...
 - d'intervenants : praticiens, experts, consultants,
 - de lieux d'accueil pour les stages,
 - d'anciens élèves qui exercent au sein d'organismes privés, publics, associatifs, européens, internationaux.
- une pédagogie centrée sur des projets et le travail d'équipe :** mises en situation, études de cas, construction du projet professionnel.
- un centre de ressources documentaires en sciences de l'information** unique en Ile-de-France et une base de données francophone accessible sur abonnement.



Devenir un acteur incontournable de la société de l'information

Dotés d'une compétence documentaire ajoutée à leur formation ou à leur expérience antérieure, les professionnels seront en mesure, selon les formations :

- d'occuper des fonctions de documentaliste, documentaliste audiovisuel, vidéothécaire, médiathécaire, archiviste d'entreprise (*records manager*), responsable d'une unité documentaire,
- d'occuper des fonctions de veilleur, de gestionnaire des connaissances (*knowledge manager*),
- d'occuper des fonctions de webmestre éditorial (*content manager*),
- d'être spécialiste du référencement de sites Web,
- d'être chercheur, iconographe, courtier en information,
- de s'orienter vers une activité de conseil dans le domaine du management de l'information,
- de gérer au mieux l'information dont ils ont besoin pour travailler,
- d'évoluer vers des métiers portés par la société de l'information, dans de nombreux domaines (*urbanisme, environnement, énergie, transports, distribution, industrie, audiovisuel, presse, média, édition, conseil, banque et assurance, santé, formation, informatique*).

Pour en savoir plus :
intd@cnam.fr
<http://intd.cnam.fr/>
rubrique « Se former »

Tous les diplômes peuvent être acquis par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Des formations professionnelles

I Formations diplômantes

Bac +2 : Documentaliste spécialisé, entreprises ou collectivités territoriales - Titre professionnel inscrit au RNCP (niveau III)

- spécialisé « collectivités territoriales », en partenariat avec le CNFPT

Public : Ce diplôme est ouvert uniquement pour les agents des collectivités territoriales.

- spécialisé « Entreprise », en partenariat avec l'IRTD, Rouen.

Bac +3 : Licence professionnelle Ressources documentaires et bases de données (niveau II)

- spécialité « documentation audiovisuelle »

Public : Ce diplôme se prépare uniquement dans le cadre de la formation continue : Cif, plan de formation d'entreprise, demandeurs d'emploi, ou financement personnel...

- spécialité « documentation d'entreprise » en partenariat avec l'IRTD - Chambre de commerce et d'industrie de Rouen et le Cned. La licence se prépare soit en apprentissage (uniquement en cours présentiel) soit dans le cadre de la formation continue.

Public : Ce diplôme se prépare uniquement dans le cadre de la formation continue : Cif, plan de formation d'entreprise, contrats de professionnalisation IRTD/Rouen, demandeurs d'emploi ou financement personnel...

Niveau d'entrée :

Bac +2 toutes disciplines

Demande d'accès par Vap 85 (validation des acquis professionnels).

Sélection sur dossier et/ou test + entretien individuel.

Bac +5 : Chef de projet en ingénierie documentaire

Titre professionnel inscrit au RNCP (niveau I)

Public : Etudiants et toute personne engagée dans la vie active (Cif, plan de formation d'entreprise, contrats de professionnalisation, demandeurs d'emploi, financement personnel...)

Niveau d'entrée :

Bac +4 toutes disciplines

Demande d'accès par Vap 85 (validation d'acquis professionnels).

Sélection sur dossier + entretien individuel.

I Formations certifiantes et à distance

- Certificat de spécialisation TIC (Technologies de l'information et de la communication) et systèmes d'information documentaire - à distance (équivalent 100 heures en présentiel 12 ECTS)
- Certificat de spécialisation *Maîtrise de l'archivage à l'ère numérique* Fondamentaux et méthodes du *records management* dans l'environnement numérique.

Pré-requis : niveau bac +3.

Conduire un projet d'archivage/*records management*

Pré-requis : expérience professionnelle dans la gestion documentaire ou l'archivage ou formation initiale correspondante.

I Formations inter et intra-entreprises

- Formations pour les entreprises et les organisations publiques et privées
- Ingénierie de formation et conseil
- Technologies de l'information et de la communication, Gestion des flux d'information, Veille scientifique...
- Actions de formation en partenariat avec l'ADBS





Le Cnam - pour quoi ?

- Pour développer ses compétences, se perfectionner et se donner les moyens d'évoluer dans son métier.
- Pour obtenir un titre ou un diplôme reconnu et accéder à un niveau supérieur de qualification.

Le Conservatoire national des arts et métiers, fondé en 1794, est un grand établissement placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

Ses trois missions sont la formation professionnelle supérieure tout au long de la vie, la recherche technologique et l'innovation, et la diffusion de la culture scientifique et technique.

Fondé en 1950, l'Institut national des techniques de la documentation est un des premiers instituts du Cnam. Il forme chaque année 160 professionnels de l'information.

L'INTD est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage



INTD

2, rue Conté

75003 Paris

Case courrier I 469

Téléphone : +33 1 40 27 25 16

Télécopie : + 33 1 48 87 49 37

intd@cnam.fr

<http://intd.cnam.fr/>